



SPEG-Info

1ER DEGRE
BILAN CSA CARTE SCOLAIRE
DU 29/01/2025



SOMMAIRE

Déclaration liminaire
Tableau des mesures

UNE QUESTION? UN PROBLÈME?

Les commissaires
paritaires du SPEG
t'accompagnent
tout au long de ta
carrière

CONTACT

0590 91 05 32
0690 40 85 24

spieg@wanadoo.fr

ADRESSE

5 IMMEUBLE DILIGENTI
BP 489
97164 POINTE-A-PITRE
CEDEX

ACTUALITÉS

www.spieg-guadeloupe.org



sendika Spieg



@sendikaspeg



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION
EN GUADELOUPE

DECLARATION LIMINAIRE DU SPEG AU CSA POSTES 1^{ER} DEGRÉ POUR LA RENTRÉE 2025

Madame la Rectrice,

Le SPEG dénonce avec la plus grande fermeté l'annonce de la suppression de 22 postes dans le 1^{er} degré à la rentrée 2025. Cette décision est une attaque inacceptable contre l'éducation de nos enfants et l'avenir de notre territoire. Vous justifiez cette coupe en avançant l'argument que notre académie aurait le deuxième meilleur taux d'encadrement au niveau national et que les remplacements seraient assurés en temps et en heure. Ces affirmations ne reflètent en rien la réalité du terrain !

Nos collègues et les parents d'élèves savent parfaitement qu'en cas d'absence, les enseignants ne sont pas systématiquement remplacés, faute de moyens et d'anticipation. Sur l'ensemble du territoire, des remplaçants sont mobilisés à l'année sur des postes. Combien de classes laissées sans enseignant pendant plusieurs jours, voire semaines ? Cette réalité quotidienne est bien loin des discours du rectorat.

En outre, dire que notre académie dispose d'un bon taux d'encadrement ne veut pas dire que les conditions d'apprentissage sont idéales. Les résultats aux différentes évaluations, le taux d'illettrisme et le nombre croissant du décrochage scolaire témoignent en tout cas du contraire. Derrière ces chiffres se cache une logique purement comptable qui ne tient pas compte des besoins réels des élèves et des enseignants. En effet, les moyennes et autres calculs servant à établir les taux d'encadrement ne sont sûrement pas adaptés à notre académie qui est la seule à avoir un territoire archipélagique.

Pour rappel, vos services nous ont fait état, lors de la carte scolaire d'ajustement en septembre 2024, d'un surmembre d'enseignants par rapport aux postes vacants. Or, à notre grand étonnement, pour la rentrée 2025, vous prévoyez de fermer 57 classes et de n'en ouvrir que 17, ce qui amènera à une réserve de 19.7 postes.

Le SPEG s'étonne de la fermeture d'autant de classes lorsque les enseignants sans postes sont aussi nombreux et s'interroge sur les répercussions de ces fermetures sur le mouvement et la plus-value apportée aux élèves surtout à ceux qui sont en difficultés.

Le SPEG rappelle, que notre territoire fait face à une crise sociétale que nous ne pouvons pas ignorer aux vues des nombreux faits de violence dans les établissements dont font état les médias depuis quelques années et particulièrement depuis cette dernière rentrée scolaire. Plutôt que de persister dans une approche totalement comptable de l'éducation, il serait plus opportun d'engager, avec tous les acteurs de l'éducation, de véritables concertations afin de mettre en place un VRAI projet pour l'éducation en Guadeloupe. Les élèves guadeloupéens le méritent, car comme vous le savez, l'éducation est la base de tout, l'avenir de nos territoires et de nos jeunes est en jeu, nous nous devons d'agir maintenant !

Le SPEG demande l'annulation des 22 suppressions de postes au 1^{er} degré et la mise en place d'un moratoire afin de lancer les travaux pour l'élaboration d'un projet ambitieux pour l'éducation en Guadeloupe.

Pointe-à-Pitre, le 29 janvier 2025
Les représentants du SPEG au CSA



TABLEAU DES MESURES

Commune	Type	Nom	Fermeture	Ouverture
LES ABYMES	EMPU	MULATRESSE SOLITUDE	1 ECMA	
LES ABYMES	EEMU	DOTHEMARE 1	1 ECEL	
LES ABYMES	EEMU	MAURICE SAINT-PIERRE		1 ECMA GS dédoublée
LES ABYMES	EMPU	HILARION LEOGNAE	1 ECMA	
LES ABYMES	EEMU	GERMAINE PETIT-DEVAED	1 ECEL	
BAIE MAHAULT	EMPU	ROSITA KRAMER	1 ECMA	
BAIE MAHAULT	EEMU	LOUIS ANDREA 2	5 ECEL	
BAIE MAHAULT	EEMU	MEROSIER NARBAL		1 ECEL
PETIT-BOURG	EEMU	ROBERT FRETI	1 ECMA	
BASSE-TERRE	EEMU	MELANIE MILLY	1 ECEL	
BASSE-TERRE	EEMU	GASTON MICHINEAU	2 ECEL	
BASSE-TERRE	EMPU	RIVIERE DES PERES	1 ECMA	
BASSE-TERRE	EMPU	RIVIERE DES PERES		1EAPM

Commune	Type	Nom	Ferm	Ouv
GOURBEYRE	EPU	LUCE JOSEPH	1 EAPL	
GOURBEYRE	EPU	LUCE JOSEPH		1 ECEL
DESHAIES	EPU	BEAUJOUR AGENOR	1 ECEL	
VIEUX HABITANTS	EMPU	HENRIETTE DOLOIR	1 ECMA	
CAPESTERRE B.E	EPU	FREDERIC JOLIOT CURIE	1 EAPL	
CAPESTERRE B.E	EPU	FREDERIC JOLIOT CURIE		1 ECEL
CAPESTERRE B.E	EPU	GRPE SCOL ARSENE MONROSE		1 ECEL
CAPESTERRE B.E	EMPU	CAYENNE		1 ECMA
CAPESTERRE B.E	EMPU	SAINTE-MARIE		1 ECMA
GOYAVE	ECMA	BOURG 2	2 ECMA	
PETIT-BOURG	EPU	FRIBERT FESSIN MIXTE 2	1 ECEL	
PETIT-BOURG	EPU	MAURICE CHOVINO	1 ECEL	
PETIT-BOURG	EMPU	MAYEKO-MASSINA		1 ECMA
LE GOSIER	EPU	GERMAINE LANTIN	1 ECEL	
LE GOSIER	EPU	MOINET KLEBERT	1 ECEL	
LE GOSIER	EPU	ARMAND LAZARD	1 ECEL	
LES ABYMES	EPU	JOSEPH THEODORE FAUSTIN 2	1 ECEL	
LES ABYMES	EPU	CHAZEAU DOUBS		1 ULIS
LES ABYMES	EPU	JOSEPH THEODORE FAUSTIN 1	1 ECEL	

Commune	Type	Nom	Ferm	ouv
LES ABYMES	EMPU	CHAZEAU DOUBS	1 ECMA	
ANSE BERTRAND	EEPU	JOSE MOUSTACHE	1 ECEL	
MAL	EEPU	MARIE EMILE COCO		1 ECMA
MAL	EEPU	ERNEST PALLAS	1 ECEL	
MAL	EEPU	PIERRE FOUCAN	1 ECEL	
PT CANAL	EEPU	BOURG PT CANAL	1 ECEL	
PORT LOUIS	EEPU	ROBERT NARAYANAN	1 ECEL	
IDN	EEPU	ALINE HANSON	1 ECEL	
IDN	EMPU	JEROME BEAUPERE	1 ECMA	
IDN	EEPU	EMILE CHOISY	1 ECEL	
IDN	EEPU	HERVE WILLIAMS	1 ECEL	
IDN	EEPU	CLAIR SAINT MAXIMIN	1 ECEL	
LES ABYMES	EEPU	CARENAGE		1 ECEL
LES ABYMES	EPPU	CARENAGE	1 EAPL	
PAP	EEPU	LAURICISQUE	1 ECEL	
PAP	EMPU	FERNANDE BONCHAMPS	1 ECMA	
PAP	EEPU	AMEDEE FENGAROL	1 ECEL	
PAP	EEPU	AMEDEE FENGAROL	1 EAPL	
STE ANNE	EEPU	LUCIE CALENDRIER BICEP		1 ULIS
STE ANNE	EEPU	GINETTE MARAGNES	1 ECEL	

Commune	Type	Nom	Ferm	ouv
LAMENTIN	EEPU	LA ROZIERE	1 ECEL	
LAMENTIN	EEPU	BOURG 2 LAMENTIN		1 ULIS
LAMENTIN	EEPU	PIERRETTE		1 ECMA
STE ROSE	EEPU	REIMONENQ JOSEPH	1 ECEL	
STE ROSE	EMPU	ARCHELON	1 ECMA	
LE MOULE	EEPU	AMEDEE ADELAIDE	1 ECEL	
LE MOULE	EEPU	LACROIX	1 ECEL	
ST FRANCOIS	EMPU	OLGA JEANVILLE CAPRO	1 ECMA	

Fusion: Les écoles Louis Andréa 1 et 2 vont fusionner, tous les collègues auront une Mesure de Carte Scolaire ainsi que les 2 directeurs.

Absorption: Les écoles maternelle et élémentaire Albert DEBIBAKAS fusionneront. Les élèves et les personnels iront à l'élémentaire. Les collègues de la maternelle qui ne souhaitent pas rester dans la nouvelle configuration de l'école bénéficieront d'une mesure de carte scolaire, ainsi que la directrice de l'école maternelle.

Grâce aux chiffres que vous nous avez envoyés et aux arguments que le SPEG a avancés, 4 fermetures ont été annulées à :

- EMPU LA PLAINE
- EMCA Eliane CLARKE
- EEPU CHAZEAU DOUBS
- EMPU LOUIS ADRIEN THIONVILLE

Et une ouverture a été actée à l'EMPU MAYEKO-MASSINA

Néanmoins le SPEG ne se satisfait pas de ces mesures, car comme nous l'avons dit à la Rectrice, les collègues, les élèves, les AESH, les membres du RASED, les psychologues, les conseillers pédagogiques, attendent autre chose, réclament de VRAIS changements dans l'éducation en Guadeloupe, et nous en sommes loin ! C'est pour cela que le SPEG a voté contre ce projet de carte scolaire. Le CSA repli se tiendra le 07 février 2025.